BULLETIN JOLY SOCIÉTÉS. ACTUALITÉ DU DROIT DES SOCIÉTÉS



Source : Site de l'éditeur

Titre

Bulletin Joly Sociétés. Actualité du droit des sociétés

Auteur(s)

Hervé Le Nabasque (Dir. scientifique)

Date

1ère publication : 1986

Éditeur(s)

Lextenso éditions

Support

Papier

Autre format

Electronique

Type de document

Revue

Périodicité

Mensuelle

Source du droit

Doctrine
Jurisprudence

Législation

Domaines du droit

Droit économique
Droit privé
Droit pénal et criminologie
Droit commercial - Droit des affaires

Contenu

Le Bulletin JOLY Sociétés assure chaque mois une veille de toute l'actualité jurisprudentielle et législative du droit des sociétés dans les domaines suivants :

- Droit commun des sociétés
- Sociétés par actions, Sociétés de personnes et autres groupements
- Audit et contrôle des comptes
- Fusions acquisitions
- Restructuration des sociétés en difficulté

Type de classement

Méthodique

Parties variables selon les numéros

Clefs d'utilisation

Sommaire au début de chaque publication

Jusqu'en 2007 :

Tables annuelles

- Chroniques et pratiques

- Jurisprudence

- Auteurs

- Textes

A partir de 2008 :

Sommaire et table chronologique au début de chaque publication.

Le sommaire de la revue est disponible gratuitement sur le site des Editions Joly (depuis 1986) : **lien vers les sommaires**

Les articles publiés dans la revue depuis 1986 sont accessibles en texte intégral sur la base payante en ligne **Lextenso.**

Notes

Historique des titres de la revue :

- n°1,1986 - n°8/9,1997 : Bulletin Joly

- n°10,1997-.... : Bulletin Joly Sociétés

Cette revue est signalée dans **Mir@bel**

Fiche documentaire réalisée par Lucienne DEDIEU-URIOS (Bibliothèques de l'Université Toulouse1 Capitole).

Dernière mise à jour par Marie-Line Voisin (Bibliothèque de l'Université Paris-Panthéon-Assas)

Liens

Lextenso

Fiche réalisée le 31/05/2011
Mise à jour le 19/11/2025

Conditions d'utilisation

Les fiches issues des "Ressources documentaires" et des "Ressources pédagogiques" du Jurisguide sont sous contrat Creative Commons

Vous êtes libres :

- de reproduire, distribuer et communiquer cette création au public
- de modifier cette création

selon les conditions suivantes :

Paternité
Vous devez citer le nom de l'auteur original de la manière indiquée par l'auteur de l'oeuvre ou le titulaire des droits qui vous confère cette autorisation (mais pas d'une manière qui suggérerait qu'ils vous soutiennent ou approuvent votre utilisation de l'oeuvre).

Pas d'utilisation commerciale
Vous n'avez pas le droit d'utiliser cette création à des fins commerciales.

Partage des conditions à l'identique
Si vous modifiez, transformez ou adaptez cette création, vous n'avez le droit de distribuer la création qui en résulte que sous un contrat identique à celui-ci.

Ce qui précède n'affecte en rien vos droits en tant qu'utilisateur (exceptions au droit d'auteur : copies réservées à l'usage du copiste, courtes citations, parodie...)
Pour la version intégrale du contrat : voir le code juridique Creative commons.